

ETATS FINANCIERS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

TERRA 13

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE



www.semaphores.fr

 **Sommaire**

1. Etats de synthèse des comptes	1
Rapport de présentation des comptes	2
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	17
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	22
<i>Autres informations</i>	23
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	24
2. Détail des comptes	25
Détail du bilan et compte de résultat par activité	26

Etats de synthèse des comptes



Rapport de présentation des comptes

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société TERRA 13 relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	12 020 324
Chiffre d'affaires	626 059
Résultat net comptable (Perte)	-623 933

Ces comptes étant soumis au contrôle légal d'un commissaire aux comptes, ils ne donnent pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes.

Fait à MARSEILLE
Le 17/05/2018

Pour SEMAPHORES Expertise
Delphine CASTELLA
Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	3 032 879		3 032 879	2 784 205
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				114 226
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 729 457		3 729 457	5 104 189
Autres créances	358 786		358 786	1 334 133
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 881 746		4 881 746	7 957 174
Charges constatées d'avance (3)	17 457		17 457	20 406
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 020 324		12 020 324	17 314 333
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 020 324		12 020 324	17 314 333
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 444 250	1 444 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-451 570	-870
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-623 933	-450 700
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	368 747	992 680
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		40 854
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		40 854
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 028 762	4 305 809
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 000 000	5 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 191	1 736 909
Dettes fiscales et sociales	139 656	185 177
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 857 968	5 052 904
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	11 651 576	16 280 799
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 020 324	17 314 333
(1) Dont à plus d'un an (a)		16 280 799
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 651 576	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 028 762	4 305 809
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	626 059		626 059	1 291 671
Chiffre d'affaires net	626 059		626 059	1 291 671
Production stockée			248 673	862 586
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			269 264	235 880
Autres produits				6
Total produits d'exploitation (I)			1 143 996	2 390 143
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 162 259	1 856 850
Impôts, taxes et versements assimilés			6 812	9 573
Salaires et traitements			422 516	671 329
Charges sociales			178 514	302 069
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				1
Total charges d'exploitation (II)			1 770 102	2 839 821
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-626 105	-449 678
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				1 021
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				1 021
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				-1 021
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-626 105	-450 700

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 283	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	2 283	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	111	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	111	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 173	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 146 279	2 390 143
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 770 212	2 840 843
BENEFICE OU PERTE	-623 933	-450 700
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe



 **Règles et méthodes comptables**

TERRA TREIZE

ANNEXE AU BILAN DU
31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 12 020 324 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat déficitaire de – 623 932 euros.

Règles et méthodes comptables

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel de la République Française du 28 décembre 2016. Ce règlement annule et remplace le règlement CRC n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Ils sont également établis conformément à l'avis du comité national de comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concessions d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les autres opérations. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FEPL (guide comptable professionnels des EPL et opérations d'aménagement) a également été respecté.

1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Terra Treize constituée le 4 novembre 2010 s'est vue confier 11 opérations de mandats avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La société Terra Treize est titulaire d'une concession d'aménagement concernant l'aménagement de la ZAC de la Gare depuis août 2013.

La société Terra Treize a créé en date du 1er décembre 2010 un groupement d'intérêt économique avec la société d'économie mixte Treize Développement, groupement d'intérêt économique dont l'objet est de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter, à développer et à améliorer l'activité de ses membres.

Au cours de l'exercice 2017, le coût des moyens mis à disposition par le GIE 13 CECA est évalué à la somme de 849 757 euros.

Les clés de répartition suivantes sont utilisées par le GIE pour facturer les moyens mis à disposition :

- L'effectif de chacune des entités, effectif augmenté de la quote-part des salariés du GIE 13 CECA pour tout ce qui concerne les charges autres que la masse salariale ;
- Le chiffre d'affaires de chacune des sociétés pour ce qui concerne les prestations intellectuelles réalisées par les salariés affectés au GIE 13 CECA.

Règles et méthodes comptables

Les principales caractéristiques des comptes annuels 2017, peuvent être schématisées de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires HT :	626 K€
Résultat d'exploitation :	- 626 K€
Résultat Financier :	0 K€
Résultat exceptionnel :	+2 K€
Impôt Société :	0 K€
Résultat Net :	- 624 K€

1.3. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode n'est intervenu.

1.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Par décision du conseil d'administration du 23 mars 2018, entérinée par l'assemblée générale du 13 avril 2018, les organes collégiaux de la société Terra 13, ont pris acte de la dissolution de cette société, sans liquidation, et de la transmission universelle de son patrimoine au profit du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

La liquidation du Syndicat mixte du Technopôle de l'Arbois prononcée par arrêté du 29 mai 2017 a emporté le transfert de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Métropole Aix-Marseille-Provence, actionnaire de Terra 13 depuis 2016.

Compte tenu de l'enjeu métropolitain que représente la ZAC de la Gare, il a été proposé que la Métropole résilie d'un commun accord, le contrat de concession préalablement à la dissolution de la société.

Le protocole de résiliation a été approuvé le 22 mars 2018.

1.5. PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du code de commerce et respectent les prescriptions du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

1.6. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1.6.1. Valeurs d'exploitation

A. Concession d'aménagement

1) Stock

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours des concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique en-cours de production de biens résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT réalisées et le coût de revient prévisionnel des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale.

Ce coût de revient prévisionnel des éléments cédés se détermine de façon proportionnelle, en appliquant au montant des charges prévisionnelles du CRACL un pourcentage d'avancement.

Ce pourcentage d'avancement correspond à la fraction établie entre les recettes réalisées et celles prévues dans le CRACL (recettes hors participations de la collectivité).

La comptabilité traduit les concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire (les participations à recevoir apparaissent sous la rubrique charges constatées d'avance et les participations perçues d'avance apparaissent sous la rubrique produits constatés d'avance).
- compte de provisions pour charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

2) Transfert de charges

La société impute conventionnellement une quote-part de ses frais généraux sur la concession d'aménagement selon les modalités définies par celle-ci.

Règles et méthodes comptables

Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'année 2017 un montant de 206 967 euros.

La créance de Terra 13 envers la concession d'aménagement, au titre de la rémunération non réglée d'un montant de 34 633 euros est neutralisée dans la présentation des comptes annuels. Ce retraitement concerne les postes « Créances clients et comptes rattachés » et « Dettes fournisseurs et comptes rattachés ».

Avant ce retraitement, le montant respectif de ces postes s'élevait à 3 764 090 euros pour les créances clients, et à 567 022 euros pour les dettes fournisseurs.

Après celui-ci, le montant de ces deux postes s'élève respectivement à 3 729 457 euros et à 532 389 euros.

3) Détail concession d'aménagement

opération	Date signature convention	Date de fine convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel hors participations	Participation concédant	Cumul des dépenses	Stocks au 31/12/17
ZAC de la gare TGV de l'Arbois	15/07/2013	14/07/2018	100 % collectivité	0€	0€	3 033 065 €	3 032 879 €

Cf. événements postérieurs à la clôture : la ZAC de la Gare TGV de l'Arbois a fait l'objet d'une résiliation au 22 mars 2018.

B. Mandats d'équipement

La société Terra Treize réalise au nom et pour le compte de ses actionnaires, des mandats de réalisation d'équipement. Pour l'exercice 2017, le mandant principal reste le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour compte du mandant, sont inscrits à l'actif et au passif de notre bilan.

Ces droits et obligations correspondent à la somme des avances comptabilisées augmentée des produits financiers cumulés à la fin de l'exercice 2017. De ce solde sont déduites les dépenses constatées à fin 2017.

Règles et méthodes comptables

Les soldes des opérations de mandat dont les dépenses constatées ont été supérieures aux avances et produits financiers constatés, sont imputés à l'actif sous la rubrique « Autres créances » pour un montant de 6 804 euros.

Inversement, les soldes des opérations de mandat dont les avances et produits financiers constatés sont supérieurs aux dépenses constatées, sont imputés au passif sous la rubrique « autres dettes » pour un montant de 3 857 782 euros.

1.6.2. Autres postes

A. Créances clients et comptes attachés

Le montant de ce poste au 31 décembre 2017 s'élève à 3 729 457 euros. Il se répartit entre le fonctionnement et les opérations de mandats de la façon suivante:

- 504 228 euros au titre du fonctionnement dont:
 - 440 482 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize facturée en 2017 sur les opérations de mandats.
 - 63 746 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize facturée en 2017 sur les marchés relatifs à l'environnement.
- 3 225 229 euros au titre des opérations de mandat correspondant à la partie non réglée sur l'exercice des avances demandées en 2017.

B. Autres créances

Ce poste d'un montant de 358 786 euros, représente non seulement le solde de certaines opérations de mandat tel que défini ci-dessus pour 6 804 euros, mais aussi les différentes créances de fonctionnement propres à Terra Treize et ce pour 92 796 euros:

- créances de nature fiscale pour 87 718 euros ;
- autres créances pour 5078 euros.

Ainsi que les créances fiscales et autres relatives à la concession d'aménagement pour 259 186 euros.

C. Dettes fournisseurs

Ce poste s'élève à 625 190 euros et correspond aux dettes fournisseurs restants dues au 31 décembre 2017, respectivement sur:

Règles et méthodes comptables

- le fonctionnement pour 298 092 euros,
- les opérations de mandats pour 327 000 euros,
- La concession d'aménagement pour 98 euros.

Le poste des fournisseurs sur opérations de mandats, correspond aux factures relatives à des prestations de 2017 comptabilisées sur l'exercice et qui ont données lieu à paiement au cours des premières séances de règlements de 2018.

La variation de l'en cours fournisseurs, au titre des opérations de mandat, d'un exercice comptable à l'autre, résulte de l'avancement des opérations. Une opération se trouvant en phase travaux, génère des dépenses mensuelles élevées ; à l'inverse, une opération se trouvant en phase étude, ou en phase de clôture, génère quant à elle moins de dépenses, ce qui explique les écarts entre les différents exercices.

D. Dettes fiscales et sociales

Ce poste d'un montant de 139 656 € représente les dettes fiscales et sociales propres au fonctionnement de Terra Treize.

E. Autres dettes

Le montant de ce poste au 31 décembre 2017 s'élève à 3 857 968 euros. Il se répartit entre le fonctionnement, les opérations de mandat et la concession d'aménagement de la façon suivante:

- 3 857 782 euros au titre des opérations de mandat dont :
 - 3 857 782 euros représentant le solde de certaines opérations de mandat tel que défini ci-dessus;
- 186 euros au titre de la concession d'aménagement.

1.6.3. Trésorerie

Sous la rubrique « disponibilités » positionnée à l'actif du bilan, sont retranscrites les trésoreries positives des différentes opérations de Terra Treize.

Au titre des opérations de mandat, la trésorerie positive s'élève 2 981 510 euros, au titre de la concession d'aménagement à 1 742 854 euros et au titre du fonctionnement à 157 382 euros.

Sous la rubrique « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » positionnée au passif du bilan, sont retranscrites les trésoreries négatives des opérations de mandat qui s'élèvent à 2 028 762 euros.

Règles et méthodes comptables

La variation des trésoreries des opérations de mandat d'un exercice à l'autre, dépend en grande partie de la phase où se trouvent les différentes opérations de mandat. Une opération se trouvant en phase chantier, entraîne comme indiqué ci-dessus des besoins en trésorerie élevés.

1.6.4. Provisions pour engagements retraite

La provision pour engagement de retraite est devenue sans objet compte tenu des éléments rappelés dans les événements postérieurs à la clôture.

Ainsi, la provision qui s'élevait à 40 854 € a été intégralement reprise.

1.6.5 Rémunération des dirigeants

Sont à communiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (R 123-196.1) pour autant que ces informations soient globales. Dans le cas de la société, ces informations seraient de nature à communiquer des informations personnelles. Aussi, ces sommes ne figurent-elles pas dans la présente annexe.

1.6.6 CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi comptabilisé en 2017 en diminution des charges de personnel est de 1 935 euros.

Le montant du CICE est calculé sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours de l'année 2017 qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC multiplié par un taux de 7 % pour l'année 2017. Ce crédit d'impôt a été enregistré en diminution des comptes de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité Nationale de la Comptabilité.

Terra 13, membre du GIE CECA, soumis à l'impôt sur les sociétés, a comptabilisé proportionnellement à ses droits dans le GIE, une quote-part du CICE du GIE (50%).

Au titre de l'exercice 2017, cette quote-part du CICE s'élève 7 008 euros.

Le CICE a notamment été utilisé pour : financer des actions de formation, des dépenses d'investissement, pour reconstituer le fonds de roulement.

2. AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

Les tableaux joints à la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 105 700 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 729 457	3 729 457	
Autres	358 786	358 786	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 457	17 457	
Total	4 105 700	4 105 700	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	218 981
Produits à recevoir	4 995
Total	223 976

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 444 250,00 euros décomposé en 5 450 titres d'une valeur nominale de 265,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
CONSEIL DEPARTEMENT DES BOUCHES DU 13004 MARSEILLE 04	99,63	5 430,00
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE 13002 MARSEILLE 02	0,36	20,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 27/12/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-870
Résultat de l'exercice précédent	-450 700
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-451 570
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-451 570
Total des affectations	-451 570

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	1 444 250				1 444 250
Report à Nouveau	-870	-451 570	-451 570	-870	-451 570
Résultat de l'exercice	-450 700	450 700	-623 933	-450 700	-623 933
Total Capitaux Propres	992 680	-870	-1 075 503	-451 570	368 747

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 651 576 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 028 762	2 028 762		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 000 000	5 000 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 191	625 191		
Dettes fiscales et sociales	139 656	139 656		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 857 968	3 857 968		
Produits constatés d'avance				
Total	11 651 576	11 651 576		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	19 032
Dettes provisionnées pour congés pa	14 343
Personnel - Frais à payer	796
Charges sociales sur congés à payer	6 741
Total	40 912

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 457		
Total	17 457		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
Rémunération mandats	569 477
Assistance à maîtrise d'ouvrage	55 748
Prestations refacturées au GIE	834
TOTAL	626 059

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 760 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 8 943 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 444 250,00	1 444 250,00
Nombre d'actions ordinaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 450,00	5 450,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 361 199,00	1 365 877,00	1 573 551,00	1 291 671,10	626 058,87
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	46 374,00	-20 174,00	-90 273,00	-463 085,23	-664 786,42
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	18 738,00	-48 187,00	-87 863,00	-450 699,51	-623 932,64
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	46,37	-20,17	-90,27	-84,97	-121,98
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	18,74	-48,19	-87,86	-82,70	-114,48
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	4	9	12	12	9
Montant de la masse salariale	255 110,00	486 044,00	609 902,00	671 328,63	422 515,59
Montant des sommes versées en avantages sociaux	120 992,00	226 203,00	280 487,00	302 069,43	178 514,16

Détail des comptes



Détail du bilan et compte de résultat par activité

BILAN CUMULE PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Capital Souscrit Non Appele				-		-	
Frais d'établissement				-		-	
Frais de Recherche & développement				-		-	
Concessions, Brevets, Droits similaires				-		-	
Fonds commercial				-		-	
Autres immobilisations incorporelles				-	-	-	
Terrains				-		-	
Constructions				-	-	-	
Installations techniques, Outillage				-		-	
Autres immobilisations corporelles				-	-	-	
Immobilisations en cours				-	-	-	
Avances & Acomptes				-	-	-	
Participations par Mise en Equivalence				-	-	-	
Autres participations				-	-	-	
Créances Rattachées à des participations				-	-	-	
Autres Titres immobilisés				-	-	-	
Prêts	-			-	-	-	
Autres Immobilisations Financières				-	-	-	
ACTIF IMMOBILISE	-			-	-	-	
Stocks de Matières Premières				-		-	
Stocks d'en-cours de production de biens			3 032 879	3 032 879	3 032 879	-	
Stocks en-cours production de services				-	-	-	
Stocks de produits intermédiaires, finis				-		-	
Stocks de Marchandises				-		-	
Avances, acomptes versés s/commandes		-		-	-	-	
Créances clients & comptes rattachés	538 861	3 225 229	-	3 764 090	3 729 457	34 633	Neutralisation rem/conc
Mandants		6 804		6 804	6 804		
Autres créances	92 796		259 185	351 982	351 982	-	
Capital souscrit, appelé non versé				-		-	
Valeurs mobilières de placement				-	-	-	
Disponibilités	157 382	2 981 510	1 742 854	4 881 746	4 881 746	-	
Charges constatées d'avance	17 457			17 457	17 457	-	
ACTIF CIRCULANT	806 496	6 213 544	5 034 918	12 054 957	12 020 324	34 633	
Charges à répartir s/plsrs exercices	-			-		-	
Primes remboursement des obligations	-			-		-	
Ecart de conversion actif	-			-		-	
TOTAL GENERAL	806 496	6 213 544	5 034 918	12 054 957	12 020 324	34 633	
Comptes de liaison		-	-	-		-	
TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON	806 496	6 213 544	5 034 918	12 054 957	12 020 324	34 633	

Montants en euros

Détail du bilan et compte de résultat par activité

BILAN CUMULE PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Capital social (dont versé 500 k€)	1 444 250			1 444 250	1 444 250	-	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				-		-	
Ecart de réévaluation				-		-	
Réserve légale				-	-	-	
Réserves statutaires & contractuelles				-		-	
Réserves réglementées				-		-	
Autres réserves	-			-	-	-	
Report à nouveau	- 451 570			- 451 570	- 451 570	-	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 623 933			- 623 933	- 623 933	-	
Subventions d'investissement	-			-		-	
Provisions réglementées	-			-		-	
CAPITAUX PROPRES	368 747		-	368 747	368 747	-	
Produits des émissions de titres participatifs				-		-	
Apport du concédant				-		-	
AUTRES FONDS PROPRES			-	-	-	-	
Provisions pour risques				-	-	-	
Provisions pour charges				-	-	-	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-		-	-	-	-	
Emprunts obligataires convertibles				-		-	
Autres emprunts obligataires				-		-	
Emprunts & dettes auprès etb crédit		2 028 762		2 028 762	2 028 762	-	
Emprunt & dettes fi divers			5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	
Avances & acomptes reçus	-			-	-	-	
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	298 092	327 001	34 731	659 824	625 191	34 633	Neutralisation rem/concess
Dettes fiscales & sociales	139 656			139 656	139 656	-	
Dettes sur immob & cptes rattachés				-	-	-	
Mandants		3 857 782		3 857 782	3 857 782	-	
Autres Dettes	-	-	186	186	186	-	
Produits constatés d'avance	-			-	-	-	
DETTES	437 748	6 213 544	5 034 918	11 686 210	11 651 576	34 633	
Ecart de conversion passif	-	-	-	-		-	
TOTAL GENERAL	806 496	6 213 544	5 034 918	12 054 957	12 020 324	34 633	
Comptes de liaison	-	-		-		-	
TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON	806 496	6 213 544	5 034 918	12 054 957	12 020 324	34 633	

Montants en euros

-

Détail du bilan et compte de résultat par activité

COMPTE DE RESULTAT CUMULE PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2017

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Ventes de marchandises				-		-	
Productions vendues de biens	-			-	-		
Production vendues de services	626 059			626 059	626 059	-	
CHIFFRES D'AFFAIRES	626 059		-	626 059	626 059	-	
Production stockée			248 673	248 673	248 673	-	
Production immobilisée				-	-	-	
Subventions d'exploitation				-	-	-	
Reprises amortiss., provis., transf. charges	269 264			269 264	269 264	-	
Autres produits	-			-	-	-	
PRODUITS EXPLOITATION	895 323		248 673	1 143 996	1 143 996	-	
Achats de marchandises				-	-	-	
Variation de stocks de marchandises				-	-	-	
Achats matières premières, approvision.			248 673	248 673	248 673	-	
Variation des stocks [mat.premières]				-	-	-	
Autres achats & charges externes	913 586			913 586	913 586	-	
Impôts, taxes & versements assimilés	6 812			6 812	6 812	-	
Salaires & traitements	422 516			422 516	422 516	-	
Charges sociales	178 514			178 514	178 514	-	
Dotations amortissement s/immobilisations				-	-	-	
Dotations aux provisions s/immobilisations				-	-	-	
Dotations aux provisions s/actif circulant				-	-	-	
Dotations provisions risques & charges	-			-	-	-	
Autres charges	0			0	0	-	
CHARGES EXPLOITATION	1 521 428		248 673	1 770 102	1 770 102	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 626 105		-	- 626 105	- 626 105	-	
BENEF.OPE FAITES EN COMMUN				-			
PERTE OPE FAITES EN COMMUN				-			
Produits financiers de participation				-		-	
Produits autres valeurs mobilières				-		-	
Autres intérêts & produits assimilés				-	-	-	
Reprises s/provisions, transferts charges				-	-	-	
Différences positives de change				-	-	-	
Produits nets cessions valeurs mob.placements	-			-	-	-	
PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	

Détail du bilan et compte de résultat par activité

COMPTE DE RESULTAT CUMULE PAR ACTIVITES

AU 31 DECEMBRE 2017

SUITE

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Dotations financières amortiss.,provisions				-		-	
Intérêts & charges assimilées	-			-	-	-	
Différences négatives de change	-			-	-	-	
Charges nettes cessions valeurs mob.placement	-			-	-	-	
CHARGES FINANCIERES	-		-	-	-	-	
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-	-	
RESULTAT COURANT AVANT IS	- 626 105	-	-	- 626 105	- 626 105	-	
Produits exceptionnels s/opé.gestion	2 283			2 283	2 283	-	
Produits exceptionnels S/opé. en capital				-	-	-	
Reprises provisions & transferts de charges	-			-	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283			2 283	2 283	-	
Charges exceptionnelles s/opé.gestion	-			-	-	-	
Charges exceptionnelles s/opé en capital	111			111	111	-	
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				-	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	111			111	111	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 173		-	2 173	2 173	-	
Participation et intéressement ds salariés				-		-	
Impôts sur les bénéfices	-			-	-	-	
Crédit d'impôt famille	-			-	-	-	
TOTAL PRODUITS	897 606		248 673	1 146 279	1 146 279	-	
TOTAL CHARGES	1 521 539		248 673	1 770 212	1 770 212	-	
RESULTAT NET	- 623 933	-	-	- 623 933	- 623 933	-	

Montants en euros

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 14 DU 12 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL N° 14

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à 17 heures 30,

Les Administrateurs de la Société TERRA 13, Société Anonyme Publique Locale au capital de 1.444.250 euros, dont le siège social est sis Hôtel du Département, 52 avenue de Saint Just, 13256 Marseille cedex 20, immatriculée au RCS de Marseille n° 528 448 103 000 13, se sont réunis en Conseil d'Administration dans les bureaux du siège social, sur convocation en date du 28 novembre 2017 remise en mains propres à chaque administrateur le 30 novembre 2017, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°13 du 5 octobre 2016
2. Constatation de la restructuration du capital de la société
3. Ratification d'un nouveau contrat signé avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
4. Approbation du projet d'arrêté du bilan et des comptes de l'exercice 2016
5. Approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et perspectives 2017
6. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes de la société
7. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de sa date et approbation de l'ordre du jour
8. Approbation du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire
9. Avancement du projet de fusion absorption avec la Soleam
10. Présentation du budget prévisionnel révisé 2017
11. Questions diverses

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représenté par :
 - ✚ Monsieur Maurice REY,
 - ✚ Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT,
 - ✚ Monsieur Yves MORAINÉ,
 - ✚ Madame Laure-Agnès CARADEC,
 - ✚ Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Est absent :

- Madame Marine PUSTORINO, représentant le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.
- Monsieur le représentant légale de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Assistaient en outre à la réunion :

- Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes,
- Madame Delphine CASTELLA de Sémaphores Expertises, Expert-Comptable,
- Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général de Terra 13.

Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes présents, signent la feuille de présence.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins de ses membres et que par conséquent, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement se tenir et délibérer.

Il constate également la présence de Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes, qui a été préalablement convoqué par lettre remise en mains propres contre récépissé le 28 novembre 2017.

En préambule, il indique aux Administrateurs que le 12 juin dernier, il a présidé un Comité Technique en préparation de ce présent Conseil d'Administration où a été instruit l'ensemble des dossiers. Il rappelle que ce Conseil a dû être convoqué à trois reprises, le quorum n'ayant pas été atteint les 11 et 19 juillet derniers.

Monsieur le Président ouvre la séance, assisté de Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général, désigné comme secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour sus énoncé.

1 - Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°13 du 5 octobre 2016

Monsieur le Président rappelle que le dernier Conseil d'Administration (n°13) s'est tenu le 5 octobre 2016 et qu'il convient d'en approuver le procès-verbal.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil d'Administration n° 13 en date du 5 octobre 2016.

2 - Constatation de la restructuration du capital de la société

Monsieur le Président rappelle les différentes décisions prises pour procéder à l'augmentation de capital en fin d'année dernière (Conseil d'Administration n°13 du 5 octobre 2016, Commission Permanente du 21 octobre 2016 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2016).

Il indique que la souscription du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a été appelée en totalité le 3 novembre 2016 pour un montant de 1 179 250 euros et a été intégralement versée sur le compte bancaire de la société le 18 novembre 2016.

Le Conseil d'Administration constate que la restructuration du capital social de la société a été entièrement réalisée et que celui-ci est porté en conséquence de 500.000 euros à 1.444.250 euros.

3 - Ratification d'un nouveau contrat signé avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a confié à la société un nouveau contrat depuis le dernier Conseil d'Administration, étant précisé que cette convention a fait l'objet d'une délibération préalable de la collectivité. Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan d'interprétation de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire (notification : le 4 avril 2017 - durée : 13 mois - rémunération : 60 200 € HT).

Le Conseil d'Administration ratifie le contrat présenté ci-dessus ainsi que les modalités de rémunération et sa durée.

4 - Approbation du projet d'arrêté de bilan et des comptes de l'exercice 2016

Monsieur le Président indique que le sixième exercice comptable de la société TERRA 13 couvre la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général qui présente et commente les comptes de l'exercice 2016, puis le Conseil d'Administration procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Monsieur le Directeur Général indique que le résultat de la société est proche de celui annoncé lors du précédent Conseil d'Administration en date du 5 octobre 2016 (résultat : - 451 K€ ; écart : + 27 K€). Les produits d'un montant de 1 508 K€ sont en baisse de 137 K€ par rapport au budget probable 2016. Cet écart est dû principalement au décalage de la tenue des jurys sur certaines opérations en phase concours (collèges Marcel Pagnol et Henri Daumier à Martigues, collègue Jean Moulin à Salon). Les charges d'un montant de 1 958 K€ sont en diminution de 110 K€ (économies réalisées sur les postes achats, services extérieurs et charges de personnel compte tenu des remboursements de la sécurité sociale et de l'organisme de prévoyance dans le cadre d'arrêt maladie et de congés maternité).

Il indique que compte tenu de la perte sur cet exercice, les fonds propres de la société après restructuration du capital sont d'un montant de 993 K€ pour un nouveau capital social de 1.444 K€ (50 % du capital : 722 K€).

Le Conseil d'Administration prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet d'arrêté de bilan et des comptes de l'exercice 2016.

5 - Approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et perspectives 2017

Monsieur le Président rappelle aux Administrateurs qu'il leur appartient de présenter un rapport aux actionnaires puis passe la parole à Monsieur le Directeur Général qui donne lecture du projet de rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et perspectives 2017.

6 - Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes de la société

Monsieur le Président indique que le mandat des Commissaires aux Comptes de la société arrive à son terme avec l'approbation des comptes 2016.

Il rappelle que Terra 13, en qualité de pouvoir adjudicateur, est tenue de respecter les règles édictées par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016, à savoir une obligation de mise en concurrence pour l'ensemble de ses achats (fournitures, services, travaux) qu'elle est amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités. Les prestations liées au mandat de Commissaires aux Comptes ne faisant pas exception, la société a lancé une consultation afin de désigner les Commissaires aux Comptes (titulaire + suppléant) pour permettre à la prochaine Assemblée Générale de les nommer pour les six prochains exercices (2017 à 2022).

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

7 - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de sa date et approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le mercredi 27 décembre 2017 à 15 heures, en l'établissement principal de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes clos au 31/12/16
Approbation des comptes annuels du 6^{ème} exercice
Quitus aux Administrateurs de leur gestion
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Lecture du rapport spécial du Commissaires aux Comptes, approbation et ratification des conventions passées avec les Administrateurs (articles L225-38 et L 225-40 du Code du Commerce)
- ✓ Nomination des Commissaires aux Comptes (titulaire & suppléant) pour les 6 prochains exercices (2017 à 2022)
- ✓ Accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 27 décembre 2017 à 15 heures, son ordre du jour et donne tous pouvoirs à son Président pour en assurer la préparation et la convocation.



8 - Approbation du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration examine ensuite le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire y compris l'affectation du résultat de l'exercice.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du bilan au 31/12/2016 et entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée. En conséquence, le déficit de l'exercice 2016 s'élevant à - 450 699,51 € est affecté en report à nouveau.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 et L 225.40 du Code de Commerce, approuve et ratifie l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, à l'effet de passer ces conventions.

Quatrième résolution

Après avoir fait sortir le Commissaire aux Comptes de la salle de réunion, l'Assemblée Générale décide, à la lecture du rapport d'analyse des offres établi suite à la consultation lancée conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Leur mandat, d'une durée de six exercices, prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

9 - Avancement du projet de fusion absorption avec la Soleam

Monsieur le Président indique au Administrateurs que le projet de rapprochement avec la Soleam n'a pas évolué depuis janvier 2017 le laissant penser que ce dernier est potentiellement abandonné.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

10 - Présentation du budget prévisionnel révisé 2017

Monsieur le Président rappelle que le budget prévisionnel révisé 2017 est présenté dans le cadre du rapport de gestion d'exercice 2016 et des perspectives 2017 (point 5 de ce Conseil). Il précise que ce budget a été élaboré au mois de juin dernier mais n'a pu être présenté puisque le présent Conseil n'a pu se tenir avant l'été, faute de quorum. Une actualisation de ce budget (budget probable 2017 remis en séance) va donc leur être présentée.

Monsieur le Directeur Général indique que les prévisions actualisées font apparaître un résultat de la société en baisse de 155 K€ (- 746 K€ au lieu de - 591 K€), conséquence d'une diminution des produits de 297 K€ (montant total : 926 K€) liée essentiellement à la non réalisation des collèges Daumier à Martigues et Jean Moulin à Salon compensée en partie par une diminution des charges de 142 K€ (montant total : 1.672 K€). Il précise que les charges du GIE sont restées stables mais que leur répartition évolue en fonction des effectifs et du chiffre d'affaires des membres. Il conclue que compte tenu du déficit projeté sur cet exercice, le montant des fonds propres de la société devrait se situer à hauteur de 247 K€.

Le Conseil d'Administration prend acte du budget probable de l'exercice 2017.

Aucune autre question n'est soulevée par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par le Président de Séance, un Administrateur et le Secrétaire de Séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,
Maurice REY

Un Administrateur,

Jules MORAIN

Le Secrétaire de Séance,
Philippe de MARQUEISSAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL N°8

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Vingt Sept Décembre à 15 heures,

Les Actionnaires de TERRA 13, Société Anonyme Publique Locale au capital de 1.444.250 euros, dont le siège social est sis Hôtel du Département - 52 avenue de Saint Just - 13256 Marseille Cedex 20, immatriculée au RCS de Marseille n° 528 448 103 000 13, se sont réunis dans les bureaux de l'établissement principal au 467 Chemin du Littoral – Bât 110 à 130 – CS 80061 – 13321 Marseille Cedex 16, à la suite de la convocation du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Sont présents :

- Monsieur Maurice REY, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC - Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général de la société Terra 13.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Maurice REY, Président du Conseil d'Administration et représentant légal du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône aux Assemblées Générales de la société, préside la séance. Monsieur Philippe de MARQUEISSAC est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte qu'un actionnaire, possédant 5.430 actions sur les 5.450 actions composant le capital social, est présent.

Il constate que, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par les statuts, soit au moins un cinquième du capital social, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation remise en mains propres au Commissaire aux comptes contre récépissé,
- la feuille de présence certifiée par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels arrêtés au 31/12/16 (bilan, compte de résultat et annexes),
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- le projet de résolutions soumises à l'Assemblée.



Le Président déclare que les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes clos au 31/12/16
Approbation des comptes annuels du 6^{ème} exercice
Quitus aux Administrateurs de leur gestion
2. Affectation des résultats
3. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, approbation et ratification des conventions passées avec les Administrateurs (articles L 225-38 et L 225-40 du Code de Commerce)
4. Nomination des Commissaires aux comptes (titulaire et suppléant) pour les 6 prochains exercices (2017 à 2022)
5. Accomplissement des formalités légales

Le Président déclare alors la séance ouverte.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe de MARQUEISSAC qui présente et commente les comptes de l'exercice 2016, puis l'Assemblée Générale procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2016, et entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée. En conséquence, le déficit de l'exercice 2016 s'élevant à - 450.699,51 euros est affecté en report à nouveau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 et L 225.40 du Code de Commerce, approuve et ratifie l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, à l'effet de passer ces conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir fait sortir les Commissaires aux comptes de salle de réunion, l'Assemblée Générale décide, à la lecture du rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation lancée conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, de nommer le Cabinet SYREC en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Christine ANFOSSO en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Leur mandat, d'une durée de six ans, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures et 15 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.


Le Président,
Maurice REY


Le Secrétaire,
Philippe de MARQUEISSAC